



LA FERTÉ ALAIS

ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

28/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

29/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

OBJET

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SDIS DE L’ESSONNE
ET LA COMMUNE DE LA FERTE
ALAIS RELATIVE A LA
REALISATION DE TRAVAUX SUR
LE SITE DU CENTRE DE
SECOURS DE CERNY/LA FERTE
ALAIS**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, José AZEVEDO, Alain SOUDET, Charlène METAUT, Agostino MUZZIN, Caroline ARAMINTHE.

Étaient absents excusés :

Madame Fleurine BOCQUILLON

Monsieur Laurent PERTHUIS

Monsieur Julien CAYZAC

Madame Maria PIRKA

Madame Léa PHALIPPOUX

Donne pouvoir à :

Madame Stéphanie
MARTINS-VIANA

Madame Claire HERLIN

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Mariannick MORVAN

Madame Caroline ARAMINTHE

Étaient absentes : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Stéphanie CHOUPPAY.

DELIBERATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS DE L’ESSONNE
ET LA COMMUNE DE LA FERTE ALAIS RELATIVE A LA
REALISATION DE TRAVAUX SUR LE SITE DU CENTRE DE
SECOURS DE CERNY/LA FERTE ALAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le centre de secours de Cerny/La Ferté Alais a été mis à disposition du SDIS à titre gratuit par le Département depuis le 1^{er} janvier 2001,

CONSIDERANT le besoin de créer un espace féminin cohérent, d’agrandir la salle de sport et d’optimiser l’agencement des vestiaires « incendie » pour implanter le nombre de vestiaires nécessaires,

CONSIDERANT qu’au vu des difficultés financières rencontrées par le SDIS, le SDIS sollicite l’ensemble des communes rattaché administrativement au centre de secours, conformément à l’arrêté préfectoral en vigueur du 24 janvier 2024 portant organisation du Corps Départemental de sapeurs-pompiers de l’Essonne,

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

CONSIDERANT le montage financier de ce projet à savoir :

- Enveloppe estimative du projet : 160 000 € TTC,
- Les cinq communes concernées : Baulne, Cerny, D'Huisson Longueville, La Ferté Alais, Guigneville sur Essonne,
- Taux de subvention : 30% du montant estimatif HT du projet soit 40 000 €,
- La participation des 5 communes au prorata du nombre de ses habitants,
- La part pour la commune de La Ferté Alais s'élève à 13 445.65 € répartis sur deux exercices comptables.

Vu l'avis de la commission des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 23

Contre : 0

APPROUVE la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de La Ferté Alais,

APPROUVE le versement de 7 000 € sur l'exercice comptable 2024 et de 6 445.65 € sur l'exercice comptable 2025,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à la convention de partenariat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,

Mariannick MORVAN